

## MODALITES D'INSCRIPTION – ANNEE 2017-2018

Les résultats d'affectation seront affichés le vendredi 30 juin après-midi dans les collèges.

Tous les élèves affectés devront réaliser leur inscription avant le **6 juillet 2017**, au-delà de cette date la place qui leur a été réservée sera de fait libérée et déclarée vacante. Pour les élèves qui renoncent à leur affectation, informer l'établissement par écrit dans les plus brefs délais (mail, courrier ou fax).

Les inscriptions en 1<sup>er</sup> année de CAP, Bac Pro, 3ème Prépa Pro et CAP- CR se feront au lycée professionnel Paul Héraud :

<b>Le lundi 3 juillet de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 17h00</b>
<b>Le mardi 4 juillet de 8h00 à 11h30 et de 13h00 à 17h00</b>
<b>Le mercredi 5 juillet de 8h00 à 17h00</b>
<b>Le jeudi 6 juillet de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00</b>

Les dossiers seront à renseigner sur place.

### Documents à compléter sur place :

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS
- AUTORISATION DE PRISE ET DIFFUSION DE PHOTOGRAPHIE
- FICHE INFIRMERIE

### Pièces à fournir le jour de l'inscription :

- EXEAT de l'établissement d'origine (certificat de sortie)
- RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE OU POSTAL
- PHOTOCOPIE DU LIVRET DE FAMILLE COMPLET
- PHOTOCOPIE DES PAGES DE VACCINATIONS DU CARNET DE SANTE
- PHOTOCOPIE CARTE NATIONALE D'IDENTITE (RECTO-VERSO) EN COURS DE VALIDITE
- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE RECENSEMENT (POUR LES ELEVES DES 16 ANS)
- PHOTOCOPIE DE PARTICIPATION A LA JOURNEE D'APPEL (POUR LES ELEVES DE 18 ANS ET PLUS)
- 3 PHOTOS D'IDENTITE RECENTES (nom, prénom, classe portés au dos)
- ATTESTATION D'ASSURANCE SCOLAIRE 2017-2018
- UN CHEQUE DE 6 €** l'ordre de « maison des lycéens » **à titre d'adhésion volontaire** à la Maison des Lycéens de Paul Héraud (achats pour les salles de détente, pour le fonctionnement des clubs, l'accès aux babyfoots, à la salle télé et salle multimédia).

### Pour les élèves internes :

- UN CHEQUE DE 20 €** - à l'ordre de l'agent comptable du lycée P. HERAUD – sera demandé en septembre pour la clef de la chambre (chèque restitué en fin année en échange de la clef).

### **Pour les élèves DP et Internes :**

Pour les familles qui souhaitent adhérer aux prélèvements automatiques le formulaire SEPA joint est à renseigner (cf. modalités de règlement du service de restauration et d'hébergement).

● Un cadenas personnel sera, par ailleurs, indispensable pour les élèves utilisant les vestiaires « ateliers ».

Le Proviseur,  
Yves CHAPUIS

### **La rentrée des élèves se déroulera comme suit :**

#### **Pour les 3<sup>ème</sup>, secondes Bac Pro et 1<sup>er</sup> année CAP**

- le lundi 4 septembre 2017
  - 8h00 : Accueil et installation des Internes
  - 9h00 : Accueil et prise en charge par les professeurs principaux.
- le mardi 5 septembre 2017 : Journées d'intégration
- le mercredi 6 septembre 2017 : fin des cours à 16h00

**Jeudi 7 et vendredi 8 les élèves de 3<sup>ème</sup>, secondes Bac Pro et 1<sup>er</sup> année de CAP seront libérés.**

#### **Pour les 1<sup>er</sup> et Terminales Bac Pro, Terminales CAP, CAP-CR**

- le mercredi 6 septembre 2017
  - 18h00 : Accueil des internes
- le jeudi 7 septembre 2017 :
  - 8h00 : Accueil et prise en charge par les professeurs principaux
- le vendredi 8 septembre 2017 : Fin des cours à 16h00

### **Lundi 11 septembre 2017 : Début des cours selon l'emploi du temps**

① Aucune photocopie de sera faite sur place